

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE DE NEFFES

SEANCE du 19 août 2021

N° 2021-35

111

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf août à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Neffes, sous la présidence de Monsieur GAY-PARA Michel, Maire de la commune.

Date de la convocation : 13 août 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15	Présents : 9	Votants : 14
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Présents : M. GAY-PARA Michel Mme COMBRIE Corine Mme ESPAGNON Isabelle
M. LEOUFFRE Bernard M. MIOULANE Louis M. NEBON Claude
M. NEGE Emmanuel M. REYMOND Yves M. WALLEZ Patrick

Excusés : Mme COINTE Marie-Pierre a donné pouvoir à M. MIOULANE Louis, Mme GUEYDAN Séverine a donné pouvoir à M. GAY-PARA Michel, M. MAUCCI Patrice a donné pouvoir à M. REYMOND Yves, Mme REYNAUD Véronique a donné pouvoir à M. NEGE Emmanuel, Mme VALOROSO Monique a donné pouvoir à Mme COMBRIE Corine

Absents : Mme MERARD Christelle

Secrétaire de séance : Mme COMBRIE Corine

Objet : Demande Fonds de concours CAGTD

Une première délibération a été prise le 27 juillet 2021 pour proposer que l'attribution du fonds de concours aux Communes membres de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance soit utilisée pour l'amélioration du réseau potable. Cette opération étant différée, il est proposé une nouvelle affectation de cette aide pour les opérations suivantes :

DEPENSES

Travaux de sous-solage au cimetière	10 160,00 €
Rénovation de la maison communale	19 867,00 €
	30 027,00 € HT

RECETTES

Subvention Communauté d'Agglomération	14 943,00 €
Autofinancement	15 084,00 €
	30 027,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le plan de financement proposé ci-dessus,
- Décide de demander un fonds de concours d'un montant de 14 943 € à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdit.
Pour copie certifiée conforme.

Transmission en Préfecture le : 07 SEPT 2021
Affichage le : 07 SEPT 2021

Le Maire,
Michel GAY-PARA

